



# BULLETIN MUNICIPAL

## Conseil municipal du 23 juillet 2015

JMR/MCV

### **1. Projets d'aménagement :**

Le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture Urbanisme Environnement de l'Ain) a rendu ses projets concernant différents travaux dans le cœur du village. Il s'agit de :

- L'aménagement de deux appartements dans les locaux de l'école (ancien logement des enseignants) avec une séparation physique vis à vis de l'école.
- Le réagencement de la salle des associations : déplacement de la cuisine et des sanitaires, mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, mise en place de baies vitrées côté ouest.
- Construction d'une halle adossée à la salle des associations. Deux superficies ont été envisagées : 200 et 320 m<sup>2</sup>. Suite à cette construction, les terrains de boules seraient déplacés.

L'aménagement extérieur n'a pas été oublié, avec notamment la construction d'une aire de jeux pour les enfants et la plantation de plusieurs arbres et arbustes.

La prochaine étape consiste à lancer une consultation auprès de différents cabinets d'architecte pour retenir celui qui concrétisera ces projets.

### **2. Assainissement :**

#### **a) Le curage des bassins de lagunage :**

À Faramans, le déploiement de l'assainissement a été initié il y a une quinzaine d'années. Les eaux usées de la commune finissent dans trois bassins de lagunage situés à proximité du Cotey où elles subissent une autoépuration (dégradation de la matière organique par des micro-organismes aérobies) avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Ce traitement génère des boues qui se déposent au fond des bassins. Il est donc nécessaire de retirer périodiquement ces boues (tous les 10 à 15 ans) avant que les bassins ne remplissent plus leur rôle.

Cette opération a été effectuée à Faramans du 20 au 25 juillet. Les boues collectées ont été épandues sur 50 à 60 ha de champs agricoles, ce qui est la méthode d'élimination la plus économique. Elles constituent alors un engrais pour les cultures à venir (apport d'azote et de phosphore). Tout ceci est fait dans le respect de règles strictes afin de ne pas nuire à l'environnement.

## **b) La valorisation agricole des boues, les agriculteurs au service de la collectivité :**

L'épuration des eaux usées génère chaque année dans l'Ain plus de 7 500 tonnes de boues (matière sèche) dont 95 % sont recyclées en agriculture.

En acceptant d'épandre sur leurs champs les boues d'épuration, les agriculteurs de la commune rendent service à la collectivité car cette solution est la moins onéreuse.

En effet, si le coût de la valorisation agricole est compris entre 15 et 30 € le m<sup>3</sup> (en intégrant le suivi et l'ensemble des analyses nécessaires), le coût moyen de l'incinération s'élève entre 100 et 250 € le m<sup>3</sup> selon les coûts de transport et de déshydratation.

Concrètement, les agriculteurs récupèrent un produit constitué de 10 à 20 % de matière sèche, contenant de l'azote et du phosphore qui participera à l'alimentation de la culture en remplacement d'une partie des engrais minéraux.

Le cahier des charges, élaboré préalablement à l'épandage, précise le respect des distances minimales par rapport aux habitations et l'enfouissement des boues par les agriculteurs afin de limiter d'éventuelles nuisances olfactives. Ces boues collectées renferment 10 à 20 % de matière sèche).

La commune de Faramans a confié le suivi de ce dossier à la Chambre d'Agriculture de l'Ain (25 ans d'expertise dans le domaine du recyclage agricole des boues). Ainsi, leur qualité a été surveillée tout au long du processus, dont l'analyse de leur conformité avant épandage. Les sols récepteurs ont également été préalablement contrôlés et feront l'objet d'un suivi. De plus pour chaque épandage, la provenance et les caractéristiques des boues, ainsi que la date et le lieu de collecte sont consignés dans un registre afin d'assurer une traçabilité parfaite.

## **c) Recommandations :**

Ce curage a permis de récolter toutes sortes de déchets qui n'avaient rien à faire dans les bassins de lagunage. Nous rappelons que les couches enfants, protections périodiques, produits chimiques et autres résidus de bricolage, etc., ne doivent pas être éliminés avec les eaux usées.

## **3. Travail des commissions :**

### **• Voirie :**

Un appel d'offre a été lancé auprès de différentes entreprises de travaux publics pour divers travaux d'entretien de la voirie et le busage du fossé situé entre la route et la parking de la salle polyvalente.

Il est également prévu de construire un muret (de 20 à 30 cm par rapport au niveau du parking) en bordure du parking côté champ, ceci afin d'éviter le risque d'éboulement du talus. Ces travaux feront l'objet d'un appel d'offre auprès d'entreprises locales.

### **• Finances :**

La commission Finances s'est réunie pour un point d'étape sur les dépenses. Tout est conforme à l'attendu, aucun dépassement n'a été relevé.

#### **4. C.C.P.A. :**

La mutualisation des moyens administratifs des communes est en cours. Le but est de centraliser la réalisation de certaines tâches administratives complexes et/ou peu courantes. La France compte 36 686 communes dont certaines de très petite taille. Toutes n'ont pas les moyens de traiter efficacement toutes les demandes administratives qui leur parviennent. La mutualisation est censée pallier à ce problème, mais il convient de bien évaluer la mise en œuvre et les conséquences de cette évolution. C'est ce qu'est en train de faire la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain. Réponse dans les mois à venir.

#### **5. Questions diverses :**

- **Fête foraine :**

Les jeunes de Faramans n'organiseront pas de fête foraine cette année.

- **Enfouissement ligne électrique :**

Une portion de la ligne moyenne tension (20 KV) provenant de Bourg Saint Christophe sera enfouie courant septembre. La majeure partie des travaux se sera à l'aide d'une trancheuse le long des routes. ERDF le maître d'ouvrage s'est engagé à ce qu'il y ait une remise en l'état d'origine des voies de circulation et trottoirs traversés.

Du matériel sera entreposé provisoirement sur une partie du parking de la salle polyvalente.

Les abonnés seront informés par ERDF des éventuelles coupures de courant liées à la mise en service du nouveau tronçon.

#### **6. Animations :**

- **1<sup>er</sup> enduro amateur de tondeuses auto portées :**

*Pêche Loisirs* de Bourg Saint Christophe et *l'Amicale des Sapeurs Pompiers* de Faramans organisent un enduro amateur de tondeuses auto portées le 23 août à l'étang de la Mouchonnière (commune de Bourg Saint Christophe). Les essais libres auront lieu le matin et l'épreuve qui dure 3 heures démarrera à 14h00.

Une restauration sera proposée sur place dont un repas avec une cuisse de bœuf (sur réservation avant le 15 août).

- Informations : 06 71 91 10 18 ou [endurobsc@gmail.com](mailto:endurobsc@gmail.com)
- Réservations : Hubert FOURNAND au 06 07 49 49 85

#### **7. Fermeture mairie :**

Les horaires d'ouverture de la mairie sont modifiés du 10 au 30 août :

- du 10 au 16 août : ouverture le mercredi 12 août de 9h00 à 12h00.
- du 17 au 23 août : mairie complètement fermée.
- du 24 au 30 août : ouverture le mercredi 27 août de 9h00 à 12h00.

Retour aux horaires d'ouverture habituels à partir du lundi 31 août à 9h00.